

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 3035

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 12 OCTIES

I. – À l’alinéa 15, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2026 »,

les mots :

« lendemain de la promulgation de la loi n° du de finances pour 2026 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 28, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2026 »,

les mots :

« lendemain de la promulgation de la loi n° du de finances pour 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une modification de la date d’entrée en vigueur du dispositif, rendue nécessaire par le vote du projet de loi finances pour 2026 en cours d’année 2026.